



**ACERWC**  
African Committee of Experts on  
the Rights and Welfare of the Child

Comité Africain d'Experts sur les  
Droits et le Bien-être de l'Enfant

Comitê Africano dos Direitos e  
Bem-Estar da Crianças

اللجنة الأفريقية المعنية بحقوق الطفل ورفاهه

Nala House,  
Balfour Road, Maseru  
Kingdom of Lesotho  
Email:

acerwc-secretariat@africa-union.org

---

## **Allocution de l'Honorable Joseph Ndayisenga, Président du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant**

### **Protocole**

1. C'est avec un grand plaisir que je prends la parole ce matin, au nom du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant à l'ouverture de la 68<sup>ème</sup> Session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Je voudrais remercier l'Honorable Solomon Dersso, Président de la Commission Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples pour avoir invité notre Comité dans ces cérémonies. Mes remerciements vont aussi à l'Hon Rémy Ngoy Lumbu, Vice-Président qui a représenté la Commission au cours de la 37<sup>ème</sup> Session du Comité et qui a réitéré l'engagement de la Commission à poursuivre la collaboration dans le cadre de la mise en œuvre des instruments en charge des Droits de l'Homme en général et des Droits de l'Enfant en particulier. Je voudrais aussi remercier l'ensemble des Honorables Commissaires pour l'appui multiforme qu'ils apportent au Comité dans la mise en œuvre de son Mandat.

### **Excellences, Honorables, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,**

2. Ma présence ce matin et donc la preuve de la complémentarité que nous avons en tant qu'organe de l'Union Africaine en charge des

Droits de l'Homme. En effet, c'est devenu maintenant une habitude et un privilège pour les 3 organes en charge de Droits de l'Homme de montrer la collaboration qui existent entre nous. Cela va en s'étendant dans la mise en œuvre de nos Décisions par les États membres de l'Union Africaine. Il y a lieu de continuer le lobbying pour que ces Décisions soient plus comprises et acceptées par les détenteurs d'obligations car une Décision n'est jamais contre un État pour un citoyen mais pour réaffirmer la place du citoyen dans l'État.

### **Excellences, Honorables, Distingués invités, Mesdames et Messieurs**

3. La pandémie de la Covid 19 qui frappe le monde entier depuis plus d'un an a des conséquences négatives sur la mise en œuvre des Droits de l'Homme en Général et des Droits de l'Enfant en particulier. Il avait été dit que les enfants étaient épargnées ou ne développaient pas les formes sévères de la maladie. Les Statistiques que les États membres ont partagés avec le Comité lors de la Commémoration du 30ème anniversaire de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant en Novembre 2020 ont montré que non seulement les enfants pouvait contracter la maladie et en plus font partie des victimes dans la plupart des Pays. C'est pourquoi, le Comité appelle les États membres à prendre en compte la spécificité de la prise en charge des enfants dans les protocoles de prises en charge de la pandémie de la Covid 19.
4. Aussi, certaines Dispositions de la Charte qui protègent les enfants ont été suspendues au cours de cette pandémie quant à l'offre des services sociaux de base pour les enfants. Les confinements et la

suspension des classes ont aussi entraîné une augmentation des cas de violations des Droits de l'enfant comme le mariage des enfants, le viol et les violences sexuelles, l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et aussi les Mutilations Génitales Féminines (MGF).

5. C'est pourquoi le Comité après avoir élaboré une note d'orientation à l'attention des États membres de l'Union Africaine sur la Covid -19 et ses implications sur les Droits et le Bien-être des Enfants est entrain d'élaborer une étude continentale sur l'impact de la Covid 19 sur les droits et le bien-être des enfants en Afrique. Cette étude va permettre d'évaluer l'impact de la pandémie sur la mise en œuvre des aspirations de l'Agenda 2040 pour les enfants l'Afrique; il s'agira entre autre de recueillir les bonnes pratiques pour atténuer l'impact de la pandémie sur les enfants et prédire l'impact de la pandémie dans un avenir proche en se basant sur les tendances du continent. J'invite tous les participants à appuyer le Comité dans cette étude notamment à travers le partage avec différents États membres de bonnes pratiques qui vont être dégagées.

6. Le Comité entend aussi élaborer cette année et on l'espère conjointement avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, un Commentaire Général sur l'Article 21 de la Charte: protection contre les pratiques sociales et culturelles néfastes qui guidera l'ensemble des États membres de l'UA sur la mise en œuvre des différents articles de nos instruments juridiques.

**Excellences, Honorables, Distingués invités, Mesdames et Messieurs ;**

7. L'année passée, j'informais cette auguste assemblée de l'élaboration des directives que le comité a élaboré en vue d'accorder le statuts d'affilié aux Organisations nationales des Droits de l'Homme qui en font la demande. Depuis lors, aucune demande n'a encore été reçue pour le moment par le Comité. C'est pourquoi je voudrais informer aux Organisations ici présentes qu'une diffusion de ces directives sera faite au cours de cette année en collaboration avec le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme. Le travail des Organisations nationales des Droits de l'Homme est très important pour le Comité dans la mesure où ils appuieront dans la mise en œuvre de la Charte en générale mais aussi des Décisions sur les Communications, les Recommandations et observations finales.

### **Excellences, Honorables, Distingués invités, Mesdames et Messieurs**

8. La collaboration avec les organes de l'Union Africaine que nous appelons à son renforcement doit s'étendre aux mécanismes spéciaux que nos deux organes ont en commun. En effet, quatre Groupe de travail sont maintenant prêts à apporter leurs contributions au travail du Comité: les Droits de l'Enfant et les changements climatiques, les Droits de l'Enfant et les entreprises, les Droits des enfants vivant avec un handicap et le dernier plus interne le suivi de la mise en œuvre des Décisions. Lors de la dernière session, le groupe de travail sur les enfants affectés par les conflits armés a été créé et les membres seront sélectionnés incessamment. Le renforcement de la collaboration avec la Commission entre les

groupes de travail peut s'étendre aux rapporteurs thématiques pour les activités sur le terrain dont les investigations et les établissements des faits.

### **Excellences, Honorables, Distingués invités, Mesdames et Messieurs**

9. Avant de terminer mon propos, je voudrais vous informer que le Secrétariat du Comité est opérationnel depuis le 20 Décembre 2020 à Maseru au Royaume du Lesotho. Cette délocalisation hors du siège de la Commission de l'Union Africaine pourrait apporter plus de visibilité au travail du Comité. C'est le lieu de remercier la Commission de l'Union Africaine à travers son Président, Son Excellence Moussa Faki Mahamat pour son appui continu au travail du Comité et exprimer ma sincère gratitude au Royaume du Lesotho pour avoir accueilli le Secrétariat du Comité, et l'aider à bien s'installer dans le pays.

10. J'aimerais aussi exhorter les cinq (5) États qui n'ont pas encore ratifié la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant à le faire, et ceux qui ont émis des réserves à les retirer pour que tous les enfants en Afrique puissent bénéficier de la pleine et entière protection de la Charte. Je voudrais enfin souhaiter une bonne session et de fructueuse délibération à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

**JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION !!!**